

COMMISSION PATRIMOINE :

Compte rendu de la réunion du mardi 24 janvier 2006

Présents :

- Madame ROUPPERT / Association Les Amis des Capucins
- Monsieur Claude CARO / Citoyen Carcassonnais
- Monsieur Camille RAMEL/ Maire de Limousis
- Madame Jeanine FIALES/ Conseillère municipale de Cazilhac
- Madame Nicole MUSSO / Conseillère municipale de Cazilhac
- Monsieur Xavier FAINE/ Association Le Trénel
- Madame Sabine FONTEZ/ Pays Lauragais
- Monsieur Lucien RIGAUD/ Musée de la Préhistoire / Cavanac
- Monsieur Michel ALIAGA/ Architecte CAUE 11
- Monsieur Albert DUPONT/ Association Les Pierres Sèches et Rapporteur de la Commission Patrimoine.
- Monsieur Jérôme BLANCHARD/ Citoyen
- Monsieur Daniel FOUSSAT/ ATAC Aragon
- Monsieur Louis FABRE / Citoyen
- Monsieur Robert AMOUROUX/ CDC Piémont d'Alaric
- Monsieur PONEL/ Mairie de Montclar
- Monsieur GOUANELLE / Mairie de Montclar
- Monsieur Ludovic SAXE/ ADHC
- Madame Jeanne ETORE/ Association Village du Livre Montolieu
- Monsieur CHAMPRIGAUD/ Chambre d'Agriculture
- Monsieur Alain ROCH / Cercle Occitan
- Monsieur JOCTEUR-MONROZIER
- Monsieur FARGUES / Chambre des Métiers
- Madame RUDNIK-GILS / Pays Carcassonnais
- Madame LAFON/ Pays Carcassonnais

Excusés :

- Monsieur Alain CAZALIS : Mairie d'Alairac
- Madame Monique de Lagrange : ADL CDC Haut Minervois
- Monsieur Jean LASCORZ : Mairie de Montclar
- Monsieur Denis ADIVEZE : Conseil Général
- Monsieur Emmanuel PIDOUX : Conseil Général
- Madame Adeline BOSCH : ADL CDC Piémont d'Alaric
- Madame Marie Béatrice JEANJEAN: Conseil Général
- Madame Bénédicte PAYRAU : CDC Minervois au Cabardès

Objectif de la Réunion :

« Madame Sabine FONTEZ, Pays Lauragais et Monsieur Michel ALIAGA, CAUE 11 présente la Charte paysagère et architecturale du Pays Lauragais. »

Résultats :

Le Pays Lauragais compte 153 communes et 9 Communautés de Communes.

Il possède la particularité d'être interdépartemental et interrégional
(3 départements : 31, 81 et 11 et 2 régions : Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon)

Un problème spécifique : un territoire rural qui s'urbanise très rapidement.

Pourquoi une Charte Paysagère et architecturale ?

Portée par la Commission Environnement et Développement Durable.

- 1/ Les Certaines Communes n'avaient pas de PLU et peu de marge de manœuvre face à une demande croissante de nouveaux habitants suite au recul de l'Agglomération toulousaine vers le Lauragais.
- 2/ L'Agriculture assez intensive (paysage épuré, grandes parcelles...)

La Charte paysagère et architecturale est une des réponses à ces deux problèmes énoncés.

Le prix de la Charte s'élève à 38 000 euros (financement Etat et Région) .
Le Pays Lauragais n'ayant pas la compétence pour ce type de mission, il s'est entouré d'un comité de pilotage composé du CAUE, Conseil Général... pour la rédaction du Cahier des charges, la sélection des cabinets, le suivi de l'étude...

Les cabinets retenus ont été : Terre Neuve et **Némis** de Montpellier.

3 axes ont été demandés :

- Identité du territoire : appropriation du Pays par les habitants (paysage, architecture), **les éléments qui qualifient le paysage et l'architecture du Lauragais**
- Enjeux à déterminer .
- Préconisations du Cabinet.

Durée de l'étude :

Le délai initial était de 9 mois mais 3 mois supplémentaires ont été nécessaires pour mener à terme ce projet.

La phase « Diagnostic » est la plus longue.

Diffusion de la Charte :

- les élus en priorité, **pour qu'ils intègrent les préconisations dans leurs différents projets** et incitent les institutions, les professionnels et les habitants à respecter les préconisations de la Charte.
- Les institutionnels
- Les professionnels (géomètres, architectes, syndicats professionnels...)
- Les habitants

Quelques conseils :

- Production impérative de produits pédagogiques à destination du public, à **prévoir dans le cahier des charges, à réaliser** par le Cabinet d'études..
- Organisation d'un relais d'informations (réglementation, pédagogie..).
- Accompagnement des initiatives sur les micro territoires dans le cadre du Contrat de Pays.
- Transversalité entre les différents axes de la Charte de Pays (exemple : développement économique=création de Zones Artisanales : comment l'aménager (rond point, végétation..) en respectant la Charte ?)
- Diversification du Comité de pilotage : ne pas oublier les associations.
- Prévoir un temps d'animation assez long auprès des différents acteurs et ne pas se contenter « des têtes de réseau » Exemple : important de rencontrer la Chambre d'agriculture pour l'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage dans le paysage.
- Diffusion de la Charte : Les CD ROM sont parfaits pour les élus et les institutionnels mais le document papier est très important et vu le nombre de photos, il est coûteux de la reproduire malgré une forte demande : en tenir compte dans le cahier des charges.

Comparaison entre la Charte du Pays Lauragais et celle du Pays Carcassonnais :

Le Pays Carcassonnais n'a pas l'homogénéité du Pays Lauragais en matière de paysage, d'architecture et de culture : il faudra donc gérer cette diversité pour tendre vers une identité partagée et une homogénéité.

Questions de la Commission Patrimoine :

Monsieur Foussat : Les Communes ayant déjà un PLU (où en cours de réalisation) n'ont donc plus besoin d'une Charte ?

Réponse du Pays Lauragais : dans ce cas-là, la Charte sera utile pour les différents aménagements comme l'aménagement d'un lotissement, d'un rond-point, d'un cœur de village....elle intervient beaucoup dans le cadre du développement durable.

Réponse du CAUE : la Charte est un bon support pour la réalisation des PLU et des PADD à qui elle donne une **cohérence territoriale**.

Monsieur Amouroux : Si la Commune a déjà un PLU ? Quel est le moyen pour inclure cette Charte ? Existe-t-il un mode réglementaire pour l'inclure ?

Réponse du CAUE : non, il faut attendre que le PLU soit réactualisé mais en attendant, il reste aux élus de convaincre les acteurs d'en tenir compte : c'est un bon outil pédagogique.

Réponse du P.L. : le Pays Lauragais voudrait prolonger cet effort en réalisant des fiches pédagogiques à destination du grand public.

Monsieur Foussat : Que pensez vous d'une exposition temporaire ?

Réponse du CAUE : Le cabinet devait réaliser ces panneaux, supports bien plus utiles que le support papier.

Réponse du P.L. : Certains artistes en intervention dans les écoles ont repris la charte pour construire des cabanes dans le style du Pays Lauragais : ce qui nous fait revenir dans l'importance de la transversalité.

D'où l'importance des panneaux et des fiches pédagogiques.

Intervention du CAUE : Attention à ne pas faire les mêmes supports selon si on s'adresse au grand public ou aux institutionnels.

Par rapport au grand public, nous aurons du mal à l'influencer sur la construction de leur maison, car cela fait partie d'un « rêve » mais cela peut être beaucoup plus facile pour l'aménagement des jardins.

La Charte est fortement recommandée pour l'extension des villages, ce qui donnerait un dénominateur commun.

Madame Lourmière : Pouvez vous nous en dire plus sur l'influence de la Charte sur les Zones d'Activités ?

Réponse du P.L. : ce sont les élus qui aménagent les Zones : ils ont peu d'influence sur les bâtiments mais par contre, ils peuvent fortement améliorer les abords extérieurs ainsi que la signalétique.

Le Pays Lauragais a rédigé deux fiches techniques (règles générales) sur les ZA, ce qui est là, parfaitement transposable avec le Pays Carcassonnais.

Réponse du CAUE : Ce sera plus difficile quand même pour le Pays Carcassonnais car là non plus, il n'y a pas d'homogénéité dans l'économie.

Madame Etoré : C'est inquiétant qu'il n'y ait pas de réglementation officielle pour le respect de la Charte car sur certaines communes, il n'y a aucune répercussion de la Charte sur le paysage Bâti, paysager...

Réponse du P.L : essayons d'agir pour commencer, là où c'est le plus utile, le plus facile, le plus propice et là où c'est réalisable. De plus, les élus ont pas mal de réglementation pour agir sur le Privé.

Réponse du CAUE : avec la montée de l'individualisme, les particuliers ne s'occupent que de leur intérieur, le travail de la Charte est donc un travail de longue haleine à réaliser pour le bien être commun.

Madame Etoré : Il faut peut être alors sensibiliser les élus par des conférences, réunions...Pour le cas de Montolieu qui est une ZPPAUP, les nouveaux arrivants ne sont pas mis au courant de cet état de fait, il n'y a donc aucune diffusion !

Réponse du CAUE : il faut effectivement développer la pédagogie en faveur des élus en tout premier lieu.

La Charte est aussi un élément pour nous réapprendre à vivre ensemble en bonne harmonie.

**Fin du Compte rendu élaboré
Par Valérie LAFON.**

**Validé par Monsieur FOUSSAT
Le 1/02/06
Et par le Pays Lauragais
Le 6/02/06.**